



Réunion de la commission « Emploi-Formation ».

Analyse de la situation de l'emploi au 30 juin 2024

Le présent document a été rédigé suite à la commission Emploi formation à partir des documents suivants :

- *Situation de l'emploi au 30 juin 2024*

Présents :

Membres de la commission.

Pascal LEFEBVRE

Zohra HAMDANE

Hervé MORIN

Régis ANGRAND

Christophe AMOURIAUX

Cédric BARNERON

Christophe PORRO

Invités.

Vanessa FIXOT-LUCAS

Catherine FICHET

Séverine THIREL

Elodie BRUNOIS

Veronique FILIPOVICS

Table des matières

Réunion de la commission « Emploi-Formation »	1
Précautions d'usage	3
Evolution de l'emploi dans les Antennes du Réseau France 3	4
I. L'emploi permanent des antennes au 30 juin 2024.	4
A. Croissance de l'emploi permanent en personnes physiques présentes.	4
B. Évolution des emplois permanents en personnes physiques par directions régionales (page 5).	5
C. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau. depuis le 1er janvier 2024.	6
D. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau	7
E. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège. (Page 17).....	7
F. Sur les reconversions.	7
II. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 7).	8
A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes de mars 2023 à Mars 2024. Page 7.....	8
B. Évolution des ETP par direction régionale de Mars 2023 à juin 2024.	9
III. Sur les heures supplémentaires. Page 18.	9
Évolution de l'emploi des salariés de « LA FABRIQUE » rattachés au Réseau.	10
I. Information préalable sur la répartition des salariés dans les différentes directions.	10
II. Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques » au 30 juin 2024.	11
III. Évolution de l'emploi en ETP moyen des salariés de la Fabrique.	13
IV. Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.	14
V. Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.	14

Précautions d'usage.

La notion d'ETP (équivalent temps plein) regroupe tous les salariés « couverts » par un contrat de travail qui travaillent pour le Réseau (CDD, CDI, Temps plein et temps partiel). Le temps de présence ou la durée du travail est calculé au *prorata temporis*.

La notion d'ETP est donc directement corrélée à notre activité.

- pour les salariés sous CDI : un ETP correspond à : 360 jours payés.
- pour les salariés sous CDD :
 - o un ETP correspond à 360 jours payés pour les CDD (autre que CDD d'usage)
 - o un ETP correspond à : 264 jours payés pour les CDD d'usage.
- Pour les alternants, un ETP correspond à 720 jours payés (1/2 temps).

En revanche, l'emploi permanent ne vise que les salariés titulaires d'un CDI qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Sont considérés comme salariés du « réseau » rattachés au siège :

- Les salariés de la fabrique stationnés en région ;
- Les salariés des services RH et responsables formation ;
- Les salariés des services de la finance.
- Les services information réseau France 3 rattachés au siège.

Evolution de l'emploi dans les Antennes du Réseau France 3.

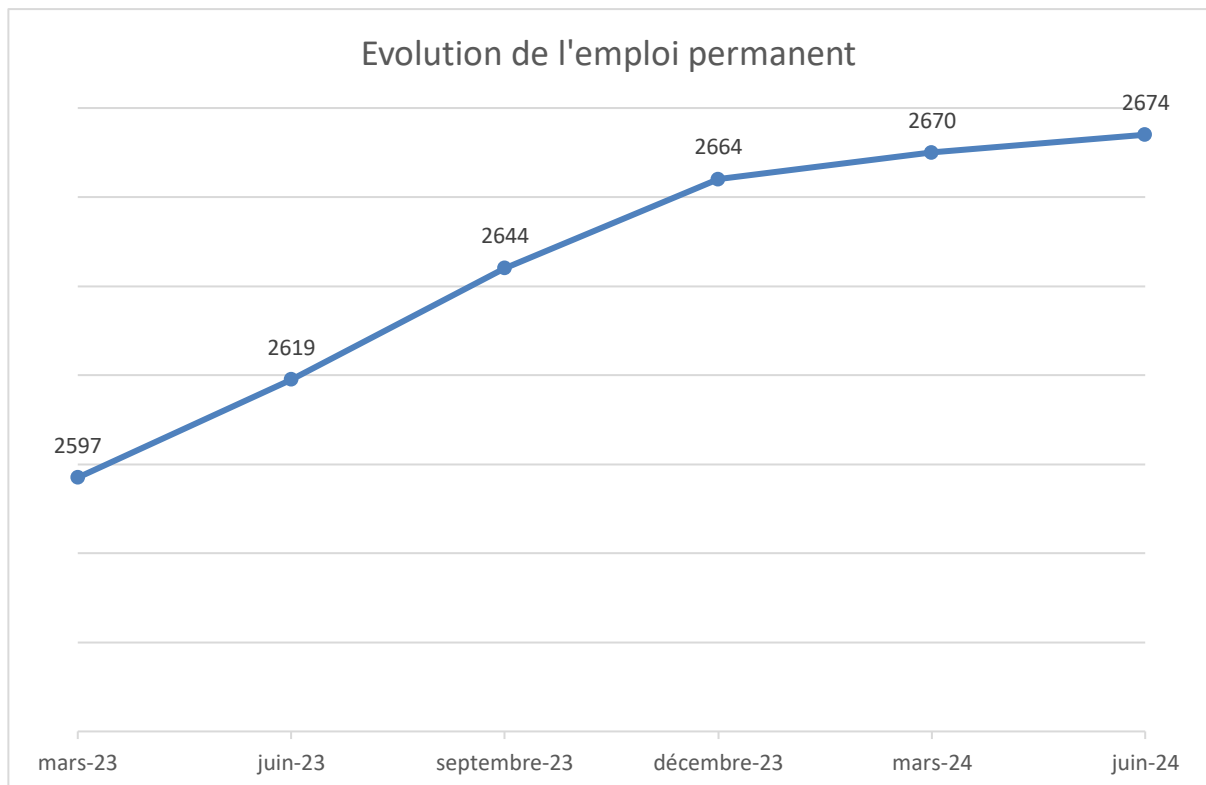
I. L'emploi permanent des antennes au 30 juin 2024.

A. Croissance de l'emploi permanent en personnes physiques présentes.

Au 30 juin 2024, les antennes du réseau comportaient 2 674 salariés permanents présents (dont 285 à temps partiel) contre 2 619 au 30 juin 2023.

Nous constatons donc :

- une **croissance des effectifs permanents de 55 emplois** dans les antennes de juin 2023 à juin 2024 ;
- sur le premier semestre, nous constatons une **augmentation des effectifs de 10 salariés permanents (en personnes physiques)** et de 4 salariés de mars 2024 à juin 2024 (2664 emplois au 31 décembre 2023, 2670 au 31 mars 2024 et 2674 au 30 juin 2024).
- Depuis Mars 2023 (point bas des effectifs après RCC) l'emploi permanent présente un GAP positif de 77 emplois permanents dans le réseau.



B. Évolution des emplois permanents en personnes physiques par directions régionales (page 5).

De mars 2023 (point des effectifs au plus bas après la RCC) à juin 2024 :

	mars-23	juin-23	mars-24	juin-24	Gap depuis mars 2023	GAP depuis juin 2023
Auvergne Rhône Alpes	301	301	307	308	+7	+7
Bourgogne Franche-Comté	185	192	200	204	+19	+12
Bretagne	136	136	139	143	+7	+7
Centre Val de Loire	105	106	107	105	=	-1
Grand Est	348	349	348	354	+6	+5
Hauts de France	213	218	222	221	+8	+3
Normandie	192	194	200	184	-8	-10
Nouvelle-Aquitaine	386	392	395	396	+10	+4
Occitanie	276	276	280	281	+5	+5
Paris Île-de-France	93	91	91	90	-3	-1
Pays de la Loire	108	108	113	113	+5	+5
Provence Alpes Côte d'Azur	227	228	238	242	+15	+14
Echelon central	13	14	15	16	+3	+2
Antenne et Programmes Régionaux	1	1	2	2	+1	+1
Coordination Pilotage Transverse	7	7	9	10	+3	+3
Communication du Réseau Régional	2	2	2	3	+1	+1
Secrétariat général	4	4	2	2	-2	-2
Moyens de Fabrication	306	311	303	297	-9	-4
RH	92	94	90	90	-2	-4
Finance	36	36	34	34	-2	-2
Information réseau	2	2	4	2	=	=

Nous constatons que les directions régionales affichent globalement une augmentation du nombre de permanents, depuis Mars 2023 et juin 2024. Certaines affichent une augmentation de leurs permanents supérieurs à 10 emplois.

- Bourgogne Franche comté (+19 depuis mars 2023) ;
- Nouvelle Aquitaine (+10 depuis mars 2023);
- Provence Alpes Côte d'Azur (+15 depuis mars 2023);

Nous relèverons 3 exceptions à cette hausse :

- la région centre Val de Loire qui affiche une évolution négative de ses effectifs permanents (-1 emploi). Notons toutefois que la région a connu 2 départs entre mars 2024 et juin 2024. Il peut donc s'agir d'un effet retard sur les recrutements.
- la Normandie qui affiche une baisse de 8 emplois depuis Mars 2023 et de 10 emplois depuis Juin 2023. Cet écart s'explique par le départ de 16 salariés entre mars 2024 et juin 2024. Il peut donc s'agir d'un effet retard sur les recrutements.
- la région Paris Ile de France affiche un solde négatif de 3 emplois depuis mars 2023 et d'un emploi depuis juin 2023. (notons le départ d'un salarié dans le courant du dernier trimestre).

C. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau. depuis le 1er janvier 2024.

L'emploi s'examine notamment au regard des entrées et départs du réseau.

Depuis janvier.

Nous comptabilisons : 34 départs pour 62 recrutements. Le solde entrées/sorties est donc positif de 28 emplois depuis le 1^{er} janvier.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et à septembre 2024.

171 postes ont été comblés (85 journalistes et 86 PTA)

- 102 ont été comblés par de la mobilité (le plus souvent depuis le Réseau)
- 69 ont été comblés par du recrutement.

Nous constatons un renforcement des détachements. 51 détachements ont été engagés. 34 ont été suivis d'une prise de poste.

D. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau

Sur la répartition des recrutements effectués à juin depuis le 1^{er} janvier 2024 :

Le réseau a effectué 62 recrutements sous CDI :

- 16 recrutements externes : 12 PTA et 6 journalistes ;
- 46 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment : 23 PTA et 23 journalistes.

Sur la répartition des motifs de départs.

Le Réseau a connu 34 départs en 2023 :

- 7 licenciements : 2 PTA et 5 journalistes.
- 5 ruptures conventionnelles : 4 PTA et 1 journaliste ;
- 20 départs à la retraite : 11 PTA, 9 journalistes ;
- 0 démissions
- 2 décès : 2 PTA
- 0 Fin de contrat ou période d'essai.

E. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège. (Page 17)

Depuis le 1^{er} janvier, il y a eu 3 recrutements sous CDI pour 14 départs.

Pour les arrivées sous CDI (2 embauches sous CDI) :

- 1 recrutement externe,
- 2 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment.

Pour les départs de l'entreprise (14 départs) :

- 3 licenciements ;
- 2 ruptures conventionnelles ;
- 8 départs à la retraite ;
- 0 décès ;
- 1 démission ;
- 0 fin de période d'essai.

F. Sur les reconversions.

La direction nous informe étudier la mise en place de critères de priorité et s'attacher au règlement des situations individuelles notamment dans le cadre du « comité emplois ».

Rappelons que la commission a, à plusieurs reprises, demandé l’affichage de postes ouverts à la reconversion afin de permettre aux salariés d’avoir connaissance des différentes possibilités.

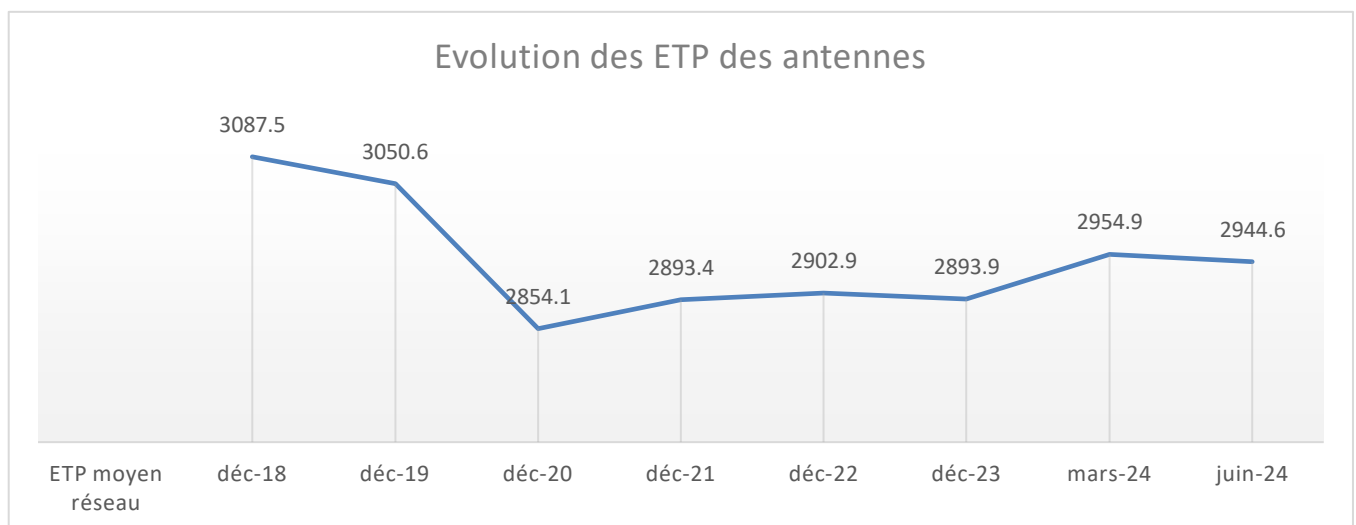
En effet, certains salariés montrent leur intérêt pour évoluer dans le cadre des entretiens professionnels. Faute de poste d’atterrissage dans la région d’origine, et la méconnaissance des disponibilités qui pourraient s’offrir, la reconversion ne peut s’enclencher.

Si des efforts sont effectués (notamment par les responsables de Développement RH), l’absence d’affichage nous semble un frein qu’il est possible de desserrer.

II. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 7).

G. L’emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes de mars 2023 à Mars 2024. Page 7.

A juin 2024, l’activité du Réseau France 3 est effectuée par 2944,6 ETP moyens Permanents et non-permanents contre 2857,6 à juin 2023. Soit une augmentation de 87,1 ETP moyens de date à date. +73,8 ETP permanents et +13,3 ETP non-permanents.



De juin 2023 à juin 2024, l’emploi PTA est en croissance de 37,5 ETP moyens.

- +42,8 ETP permanents ;
- -5,3 ETP non-permanents.

De juin 2023 à juin 2024, l’emploi journaliste est en hausse de 49,6 ETP moyens.

- +31,1 ETP permanents ;
- +18,5 ETP non permanents.

La baisse du recours au non-permanents est à souligner chez les PTA. La première fois depuis plusieurs années.

H. Évolution des ETP par direction régionale de Mars 2023 à juin 2024.

	ETP moyens 03/2023	ETP moyens 06/2023	ETP moyens 03/2024	ETP moyens 06/2024	Evolution depuis mars 2023 (point le plus bas)
Siège Paris	15,5	16,2	20,5	20,8	+5.3
Auvergne Rhône Alpes	328,1	328,6	345,1	344,4	+16.3
Bourgogne Franche-Comté	216,4	217,4	229,8	227,3	+10.9
Bretagne	154	155,5	158,3	162,3	+8.3
Centre Val de Loire	120,1	120	123,7	120,9	+0.8
Grand Est	377,3	377,4	377,6	379,1	+1.8
Hauts de France	238,9	240,9	248,3	246,1	+7.2
Normandie	210,5	212,1	225,9	217,9	+7.4
Nouvelle- Aquitaine	415,8	418,1	438	432	+16.2
Occitanie	299,2	298,5	301,8	302,2	+3
Paris Île-de- France	99,8	98,3	99,1	98,8	-1
Pays de la Loire	116,9	118,6	125,5	126,7	+9.8
Provence Alpes Côte d'Azur.	255	256	261,3	266,2	+11.2

A l'exclusion de l Paris île de France qui affiche une réduction d'1 ETP depuis mars 2023 (point le plus bas), l'ensemble des antennes affichent une progression de leurs ETP.

Les évolutions les plus significatives :

- Auvergne Rhône Alpes : +16,3 ETP moyens ;
- Bourgogne Franche Comté : +10,9 ETP moyens ;
- Nouvelle Aquitaine : +16,2 ETP moyens ;
- Provence Alpes Côte d'Azur : + 11,2 ETP.

III. Sur les heures supplémentaires. Page 18.

A juin 2024, les antennes ont effectué 36109.1 heures supplémentaires et complémentaires payées. En comparaison, avec le 1^{er} semestre 2023, elles en ont effectué 10 237,8 de plus que l'an dernier.

Sur le 1^{er} trimestre, les salariés ont également souhaité transformer 3952,4 heures supplémentaires en repos compensateur de remplacement. Ce volume est en hausse de 1479,3 heures par rapport au 1^{er} semestre 2023.

Évolution de l'emploi des salariés de « LA FABRIQUE » rattachés au Réseau.

I. Information préalable sur la répartition des salariés dans les différentes directions.

Direction déléguée de la commande client (CC) :

Sites : Bordeaux / Lomme / Lyon / Marseille Vallée Verte / Nancy / Rennes / Strasbourg / Toulouse / Vendargues

Emplois : Cadres à la production, directeur de production, chargé de production.

Direction déléguée de la post-production (PP) :

Sites : Bordeaux / Lille / Lyon / Marseille Chanot / Nancy / Rennes / Strasbourg / Toulouse / Vendargues

Emplois : Cadre de gestion, Chargé de PP vidéographie, chef monteur, chef OPV, chef OPS, graphiste, responsable coordination PP, Responsable d'activité de fabrication, responsable technique PP, TEVA.

Centre d'exploitation Sud : Direction déléguée, fiction, feuilleton et équipes de tournage :

Sites : Bordeaux / Lomme / Lyon / Marseille Vallée verte / Vendargues

Emplois : Accessoiriste, Adjoint au directeur délégué FFET, Graphiste, Régisseur de production, Assistant d'exploitation, Cadre de gestion, Chargé de gestion administrative, Chef OPV, Chef d'équipe de production (électro ou machino), Chef d'équipement, Chef d'atelier, Chef de fabrication, Chef décorateur, Chef maquilleur, Chef OPS, Décorateur ensemblier, Directeur délégué, Electricien éclairagiste, Magasinier, Menuisier, constructeur de décor, machiniste, Régisseur d'extérieur, Régisseur, Responsable de service d'exploitation, Scripte et Teva

Direction déléguée Achats, Ingénierie, Services opérationnels (AISO) :

Sites : Lyon, Lomme, Marseille

Emplois : gestionnaire de parcs, chef d'équipement, coordonnateur de moyens généraux.

Direction déléguée Centre d'Exploitation Nord (CEN) :

Sites : Lyon, Rennes, Nancy, Strasbourg, Lomme, Bordeaux, Toulouse, Marseille

Emplois : Machiniste plateau, éclairagiste tournage, chef de car, chef de car adjoint, technicien son, technicien vidéo, assistant son, OPV tournage, graphiste.

Direction déléguée Pilotage de la Performance et Régulation de l'Activité (PPRA) :

Sites : Lyon, Lomme, Marseille

Emplois : planificateur

II. Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques » au 30 juin 2024.

Au 30 juin 2024, les salariés de la Fabrique rattachée au Réseau France 3 étaient 296 dont 13 à temps partiel.

Nous constatons :

- un Gap négatif de 14 personnes présentes de date à date (ils étaient 310 en juin 2023).
- Une baisse de 7 permanents sur le 1^{er} semestre 2024.
- Une baisse des effectifs de 6 présents depuis mars 2024.

La trajectoire de l'emploi est en baisse continue depuis 2018. Cette baisse s'expliquant en partie par le transfert de poste rattachés initialement au Réseau vers le Siège. Nous soulignons que la période JOP n'a pas été propice au recrutement (aucune mise en consultation des postes vacants n'a été effectuée pendant la période).

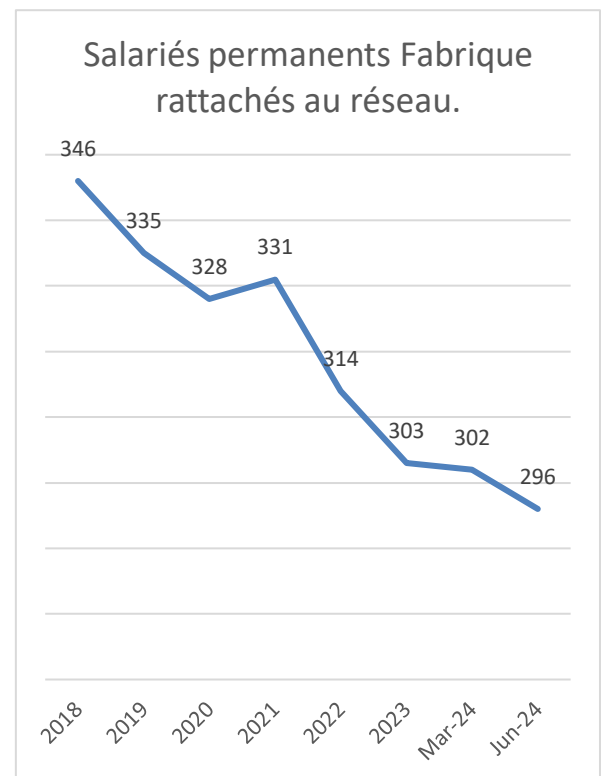
- le poste à AISO, vacant depuis le licenciement d'un salarié protégé à Lomme, n'a toujours pas été comblé : selon la direction, il n'est pas à ce stade, prévu de l'ouvrir au recrutement. Une étude serait en cours.
- le centre d'exploitation Nord poursuit son transfert avec une baisse de 10 permanents sur un an (ce qui explique, au moins en partie, la baisse globale des effectifs).

Depuis le début d'année 5 salariés auraient demandé à partir à la retraite (à ce jour, 1 poste aurait été comblé par un contrat parisien. 4 n'auraient pas encore été mis en consultation).

- Les salariés des équipes feuillets & équipes de tournages sont en baisse de 6 présents de juin 2023 à juin 2024. La direction évoque des effets « retard » sur le comblement de trois postes : Vendargues, Lyon et Marseille. 1 OPS a été recruté à Lyon.

Pour rappel, les équipes légères seront transférées au réseau le 1^{er} novembre.

- Seuls les effectifs de la post-production ont vu leurs effectifs augmenter de 3 salariés présents entre juin 2023 et juin 2024. Toutefois, la direction évoque des problèmes de lissage de l'activité sur l'année. Elle constate tout de même une amélioration avec la distribution d'un calendrier « post-prod » aux donneurs d'ordres. Toutefois, la direction évoque des problèmes



d'organisation du travail : un décompte du temps de travail à la semaine serait inadapté au mode actuel de production.

Pour la commission, il est nécessaire de développer une activité sur un modèle industriel, permettant de planifier un socle de production lissé sur l'année. Elle rappelle qu'elle a porté cette demande, il y a près de 2 ans, au niveau du réseau et de l'entreprise. Une étude devait être effectuée...

La question du changement de canal de diffusion du feuilleton « un si grand soleil » a été abordé : les membres de la commission souhaitant connaître, les effets de cette décision, sur l'organisation du travail et l'emploi.

La direction de la Fabrique nous a informé qu'aucune baisse de budget n'était à ce jour prévu. Nous pouvons toutefois constater, que le mode de diffusion (2 épisodes par jour dont celui le la veille) a pour conséquence, la baisse d'activité sur les postes de monteur (ils n'ont plus à monter le résumé de la veille). Cette baisse d'activité devrait correspondre à ½ ETP. Pour la direction, le monteur concerné pourra être planifié sur d'autres activités, liées au feuilleton.

Répartition des effectifs par direction.

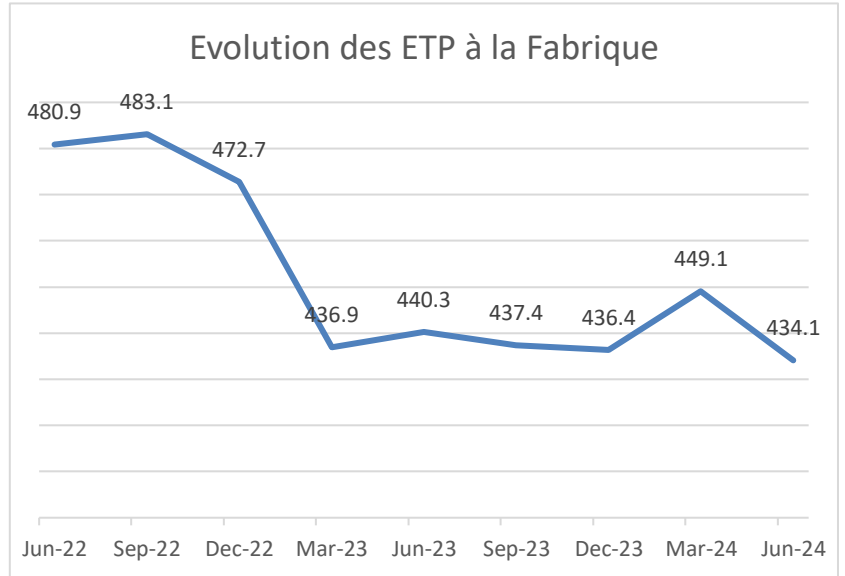
	juin-22	sept-22	Déc-22	Mars 2023	juin-23	Sept-23	Dec-2023	Mars 2024	Juin 2024
Total Permanents personnes physiques la Fabrique	320	315	313	305	310	305	303	302	296
Achat, ingénierie et Supports opérationnels (Les salariés AISO)	5	5	5	4	4	4	4	4	3
Centre d'exploitation Nord (Les CARs de la VM)	64	61	61	59	59	61	57	55	49
Commande client (Les chargés et cadres de production)	41	40	40	40	40	39	38	39	40
Fictions feuilleton eq de tournage	111	112	110	107	109	103	104	104	101
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	4	4	3	4	3	3	3	3	3
Post-production	94	93	97	91	97	97	97	97	100

III.Évolution de l'emploi en ETP moyen des salariés de la Fabrique.

L'emploi en ETP à la Fabrique continue à s'appuyer sur un volume important de contrats à durée déterminée.

- A juin 2024, nous observons un volume d'emploi de 434,1 ETP moyens :
 - o 286,7 ETP moyens CDI. (en baisse de 5,2 ETP comparé à la situation à juin 2023)
 - o 147,4 ETP moyens sous CDD (en baisse de 1,1 ETP par rapport à juin 2023)

Nous constatons une baisse générale de l'emploi sur la période dans les établissements de la Fabrique qui dépendent du Réseau : -6,3 ETP moyens de juin 2023 à juin 2024. Cette baisse se constate dans toutes les directions à l'exception de la post-production qui affiche une hausse de 7,6 ETP.



Evolution des ETP par direction.

		juin-22	sept-22	Déc-22	Mars 2023	juin-23	sept-23	Déc-23	Mars 2024	Juin 2024
Total ETP moyen annuel	Permanents	311,2	309,1	307,1	289,8	291,8	292,8	292,6	291,6	286,7
	Non-permanents	169,7	174	165,6	147,1	148,5	144,7	143,8	157,5	147,4
Achat, ingénierie et Supports opérationnels	Permanents	5,5	5,4	5,3	4,3	4,1	4,1	3,9	3,7	3,6
	Non-permanents	0	0	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2
Centre d'exploitation Nord	Permanents	62,7	61,6	60,4	54	54,2	54,05	54,5	52,7	49,2
	Non-permanents	8,3	6,1	4,7	1,5	1	0,9	0,8	0,4	0,4
Commande client	Permanents	40	39,5	39,1	36,6	37,8	37,8	37,5	37,8	38
	Non-permanents	6,9	7,3	6,2	3,7	4,2	4,1	3,9	2,3	3
Fictions feuilleton eq de tournage	Permanents	107,5	107,9	107,9	102,5	102,3	101,9	101,8	101,2	99,3
	Non-permanents	135,8	139,4	130,9	112,5	115,1	111,4	108,4	121,3	111,9
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	Permanents	4	4	4	4	3,7	3,4	3,3	3	3
	Non-permanents									
Post-production	Permanents	91,5	90,8	90,4	87,5	89,8	91	91,6	93,1	93,6
	Non-permanents	18,7	21,2	23,6	28,9	28	28	30,4	33,4	31,8

IV. Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.

Au 30 juin 2024, la Fabrique a connu 9 départs (1 licenciement, 1 rupture conventionnelle, 7 départs à la retraite pour 3 arrivées (1 recrutement externe et 2 anciens salariés sous CDD). Le solde Arrivées départ est négatif de 6 postes à date.

V. Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.

La commission constate un volume de 17 466,8 heures supplémentaires effectuées et payées au 30 juin 2024, contre 19 961,9 heures à juin 2023.

Nous constatons également que 2 201,5 heures ont fait l'objet d'une demande de repos compensateur de remplacement. Contre 2 176,8 à juin 2023.

Pour la commission : Pascal LEFEBVRE.